

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-CINQUIÈME ANNÉE

2231^e SÉANCE : 13 JUIN 1980

NEW YORK

UN LIBRARY
APR 22 1988
UN/SA COLLECTION

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Pages</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2231)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
La question de l'Afrique du Sud :	
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cote S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments* trimestriels aux *Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1^{er} janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

2231^e SÉANCE

Tenue à New York le vendredi 13 juin 1980, à 17 h 30.

Président : M. Ole ÅLGÅRD (Norvège).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Jamaïque, Mexique, Niger, Norvège, Philippines, Portugal, République démocratique allemande, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tunisie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2231)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. La question de l'Afrique du Sud :
Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969).

La séance est ouverte à 17 h 40.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question de l'Afrique du Sud :

Lettre, en date du 29 mai 1980, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé d'affaires par intérim de la mission permanente du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13969)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Conformément aux décisions prises antérieurement [2225^e et 2227^e à 2229^e séances], j'invite les représentants de l'Algérie, de Bahreïn, du Bénin, du Botswana, de Cuba, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de la Guyane, du Mozambique, du Nigéria, de la Roumanie, des Seychelles, du Viet Nam, de la Yougoslavie et du Zaïre à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Bouzarbia (Algérie), M. Al-Safar (Bahreïn), M. Houngavou (Bénin), M. Legwaila (Botswana), M. López Paz (Cuba), M. Abdel Meguid (Egypte), M. Ibrahim (Ethiopie), M. Sinclair (Guyane), M. Lobo (Mozambique), M. Clark (Nigéria), M. Marinescu (Roumanie), Mme Gonthier (Seychelles), M. Ha Van Lau (Viet Nam), M. Komatina (Yougoslavie) et M. Kamanda

wa Kamanda (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Les membres du Conseil sont saisis du document S/13995, qui contient le texte d'un projet de résolution rédigé à la suite de consultations.

3. M. McHENRY (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*] : Le problème de la domination raciale institutionnalisée en République sud-africaine et les questions connexes qui touchent l'ensemble de l'Afrique australe figurent en priorité à l'ordre du jour du Conseil et préoccupent depuis de nombreuses années les nations situées en Afrique australe et dans l'ensemble du continent. Ces problèmes ont provoqué la violence, des troubles et des bouleversements. Ils ont entravé le progrès du développement si nécessaire en Afrique australe. Ils ont aussi absorbé un temps disproportionné de notre organisation.

4. Ils ont également suscité l'espoir au fur et à mesure qu'une par une toutes ces questions, sauf celles de l'Afrique du Sud et de la Namibie, ont été résolues en faveur de la pleine participation politique de tous les citoyens à leur gouvernement. Et la situation en Namibie est, espérons-nous, sur le point d'être réglée par le transfert du pouvoir politique à tous les habitants du Territoire sans autre violence. Il n'y aurait plus alors que la question inquiétante de la politique d'*apartheid* de l'Afrique du Sud.

5. L'Afrique du Sud se trouve devant des choix critiques. Elle a le choix entre deux voies pour faire face aux aspirations légitimes de la majorité de sa population à la plénitude de ses droits de l'homme civils et politiques, qui sont inhérents à tous les êtres humains. L'Afrique du Sud peut choisir le règlement pacifique du différend entre la majorité blanche et la majorité non blanche. Elle peut reconnaître que son peuple ne sera pas privé de ce qu'il demande et de ce qui en fait lui appartient déjà et prendre la courageuse décision de se joindre à lui dans une entreprise historique : la recherche de la façon la meilleure, la moins disruptive, la plus constructive d'apporter les changements inévitables dans son mode de vie national.

6. Personne ne peut prétendre que ce sera facile pour cette société de combler le fossé entre l'*apartheid* et la pleine participation politique. Pourtant, nous savons que les hommes de bonne volonté peuvent le faire grâce à la négociation et au compromis. Nous savons

que dans d'autres situations difficiles il a été possible de forger cette mesure de consensus politique qui fournit la base d'un gouvernement acceptable pour tous. Il suffit de voir l'exemple du Zimbabwe. Malgré l'amertume issue du sectarisme et de l'injustice raciale, l'héritage sanglant de la guerre civile et les craintes compréhensibles tant des Noirs que des Blancs quant aux possibilités réelles de coexistence pacifique, un nouveau pays est né dans la paix au Zimbabwe. Nous n'avons pas encore abouti à un règlement définitif en Namibie, mais je crois que là aussi la situation démontre les avantages d'un règlement pacifique par opposition à un règlement par la violence. Ainsi donc, l'Afrique du Sud peut choisir la voie du règlement pacifique.

7. Mais il y a une autre voie : la résistance du Gouvernement sud-africain au changement. Nous savons tous trop bien ce qui se produit lorsqu'on choisit cette voie. Les opprimés, qui sont effectivement privés de leurs droits et n'ont aucun moyen pacifique de les rétablir, s'engagent avec frustration dans la seule voie qui leur est offerte : la violence. La violence, à son tour, provoque la répression de la part des autorités. Cette répression aboutit à une violence encore plus grande dans un cycle auquel on ne semble pouvoir échapper. Nous avons vu ce phénomène à maintes reprises en Afrique du Sud : à Sharpeville, dans l'exil et l'emprisonnement de dirigeants modérés, à Soweto, dans la mort insensée de Steve Biko. Cette semaine, nous le voyons dans les protestations des lycéens et la réaction officiellement sanctionnée à leurs protestations. Nous le voyons aussi dans l'opération de sabotage de la raffinerie de pétrole SASOL. Ces actes de violence ou de répression ne peuvent qu'affaiblir les possibilités de règlement pacifique et décourager les dirigeants et les éléments modérés qui sont en faveur d'un changement pacifique.

8. La voie dans laquelle le Gouvernement sud-africain s'engagera au cours des mois et des années à venir aura des conséquences non seulement pour l'Afrique du Sud mais aussi pour l'avenir de l'ensemble de l'Afrique australe. L'Afrique du Sud a beaucoup à offrir à sa région si ce pays et ses voisins abandonnent l'animosité qui les sépare en raison de la politique d'*apartheid*. Obsédés depuis longtemps par l'idée de se libérer de leurs jougs coloniaux, les Etats de l'Afrique australe se trouvent maintenant engagés dans un effort de coopération pour s'attaquer aux énormes problèmes économiques et sociaux qui se posent à eux. En tant que pays développé doté d'une économie relativement avancée, l'Afrique du Sud peut apporter une importante contribution à cet effort et, dans ce processus, pourrait progresser vers l'élimination de ses propres doutes et craintes quant au processus de changement, car le développement et la prospérité augmenteraient certainement les possibilités de paix et de stabilité dans l'ensemble de la région. Si, au contraire, l'Afrique du Sud rejette le changement et si les frictions et la violence augmentent, les autres Etats de la région se trouveront face à

des obstacles économiques supplémentaires, et leur développement et leur stabilité seront davantage entravés. La persistance de l'instabilité ne renforcera pas l'Afrique du Sud dans sa volonté d'en venir à un accommodement avec sa majorité.

9. Je ne pense pas que l'Afrique du Sud soit sourde aux appels en faveur du changement dans le pays; de même, peu de Sud-Africains doutent que ce changement se produira inévitablement. Il y a un débat considérable au sein du Gouvernement sud-africain et parmi la majorité des Blancs d'Afrique du Sud sur le type de changements qui devraient intervenir et quant à la façon dont ils devraient être faits. Des commissions gouvernementales ont étudié les problèmes économiques et sociaux du pays et ont recommandé des changements. Le gouvernement a institué certaines réformes au cours de l'année dernière.

10. Nous ne voulons pas minimiser l'importance de ces réformes, mais nous ne pouvons pas non plus nous leurrer. Du fait que ces réformes ne se sont pas attaquées au cœur du problème, elles ne seront jamais suffisantes. La majorité sud-africaine n'a pas tort et n'est pas déraisonnable lorsqu'elle demande des changements plus fondamentaux, de façon à participer pleinement sur le plan politique au gouvernement d'une société qui ne serait plus codifiée selon des critères raciaux. Elle cherche à voir ses droits en tant qu'êtres humains reconnus. Rien de moins ne pourra la satisfaire. Et, à moins que l'Afrique du Sud ne soit à l'abri des forces historiques qui ont triomphé dans toutes les autres parties du monde, la majorité en Afrique du Sud obtiendra en fin de compte ce qu'elle recherche. Nous ne pouvons pas prévoir le moment où cela se produira, mais je crois que nous savons tous que cela se produira.

11. La recherche d'un changement pacifique, si telle est la voie choisie, sera longue et difficile. Sans aucun doute, il y aura des revers, et de ce fait le Gouvernement sud-africain sera tenté de s'écarter d'une voie progressiste, et d'autres seront peut-être tentés de recourir à la violence afin d'accélérer le processus pénible de négociation. Mais nous savons, d'après l'exemple des 14 longues années de lutte armée du Zimbabwe, que l'intransigeance n'accélère pas la paix; elle accélère la violence. Seule la négociation offre la meilleure possibilité de changement.

12. Le moment est venu pour l'Afrique du Sud de s'engager dans la voie d'un changement social et politique fondamental — changement qui interviendra en raison du choix qu'elle fera ou en dépit de ce choix. Pour le moment, le Gouvernement sud-africain, avec son économie très forte et ses défenses très importantes, devrait avoir la confiance et la force voulues pour s'engager à entreprendre les réformes nécessaires.

13. Ceux qui ne sont pas citoyens d'Afrique du Sud ne peuvent pas imposer la façon dont le dilemme sera

résolu en définitive. Comme l'ont déclaré les Etats de première ligne dans le Manifeste de Lusaka¹, nous sommes tous prêts à apporter toute l'aide que le Gouvernement et le peuple d'Afrique du Sud estiment nécessaire ou souhaitable si l'accord se fait sur l'objectif d'un gouvernement où tous participeraient. Mais nous savons qu'aucun progrès ne sera possible tant que tous les Sud-Africains, blancs, noirs et de couleur, ne s'uniront pas pour parvenir à un accommodement politique qui serve de base à un gouvernement juste et représentatif.

14. Cela veut dire que l'Afrique du Sud doit tirer parti des talents de l'ensemble de sa population. Au lieu de soumettre un Desmond Tutu à des harcèlements, l'Afrique du Sud doit faire appel à lui. Au lieu d'emprisonner les dirigeants politiques à Robben Island, l'Afrique du Sud doit faire appel à eux pour qu'ils représentent leur peuple dans le processus d'évolution. Toute discussion ayant un sens se trouve gravement en danger tant que ceux que le peuple lui-même choisirait pour le représenter sont empêchés par la force d'y participer.

15. Nous lançons un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle fasse un geste de bonne foi en libérant ceux dont la participation est essentielle pour l'avenir pacifique et stable du pays, en les rappelant et en négociant avec eux. Un tel geste appellerait une réaction équivalente sous forme de coopération en lieu et place d'une résistance violente. Tout cela contribuerait à créer une atmosphère grâce à laquelle pourraient commencer des négociations valables entre tous les habitants du pays.

16. Je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet du rôle et de la responsabilité du Conseil à ce stade de ce différend de longue haleine. Nous nous trouvons aussi à la croisée des chemins. Nous pouvons adopter une attitude constructive et offrir nos bons offices et ceux du Secrétaire général en tant que médiateurs pour faciliter la recherche d'une solution; ou nous pouvons nous contenter d'une addition à la longue litanie de résolutions manquant de modération, qui ne font pas progresser les possibilités d'un règlement et risquent au contraire de le rendre plus difficile. Nous pouvons être tout aussi prisonniers de notre histoire que l'Afrique du Sud l'a été jusqu'à présent de son passé. Je crois qu'en cette heure décisive la première voie serait mieux indiquée.

17. Je voudrais maintenant parler du projet de résolution dont nous sommes saisis.

18. Nombreux sont les membres du Conseil qui connaissent l'opinion que j'ai exprimée au cours des consultations et que j'ai exposée dans les observations que je viens de faire. J'ai dit qu'une grande partie du libellé du projet de résolution reprend les déclarations antérieures du Conseil et que le moment est venu pour le Conseil de s'écarter de ce qui est devenu un abus de langage non seulement dans ce cas-ci mais

dans d'autres, y compris l'emploi d'adjectifs qui, à mon avis, ne servent pas notre cause. J'ai également suggéré — et je le fais encore — d'adopter une nouvelle approche. Je tiens à faire observer que le projet de résolution, qui est, je crois, rédigé au titre du Chapitre VI de la Charte, n'entre pas dans le cadre de cette nouvelle approche — notamment en ce qui concerne le libellé de l'alinéa *b* du paragraphe 7, qui ne semble pas être approprié.

19. Au cours d'entretiens avec plusieurs de mes collègues, j'ai eu l'occasion de présenter certaines des idées quant à une approche qui me semble mieux convenir que celle adoptée dans le projet de résolution dont nous sommes saisis. Je dois avouer que je leur suis reconnaissant d'avoir repris certaines de ces idées dans le texte. Mais nous ne pensons pas que ce projet aille aussi loin que nous le souhaiterions. C'est pourquoi j'adresse aujourd'hui au Président du Conseil une lettre [S/13998] contenant le texte de certaines des suggestions que nous avons faites dans le passé, car je veux être certain que tous les membres du Conseil connaissent le point de vue que mon collègue et ami l'ambassadeur Lusaka a entendu exposer — peut-être *ad nauseam* — ces jours derniers.

20. Cela dit, les Etats-Unis appuieront cependant le projet de résolution dont nous sommes saisis.

21. M. FUTSCHER PEREIRA (Portugal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, il est particulièrement agréable pour nous de vous voir, vous qui représentez un pays avec lequel le Portugal a les relations les plus étroites et les plus cordiales, présider nos débats au cours du mois de juin. En témoignage de l'esprit d'amitié qui unit nos deux pays et afin de renforcer plus encore l'entente qui règne entre nos deux peuples, le Président de la République portugaise vient de se rendre en visite officielle en Norvège, en retour de la visite que Sa Majesté le roi Olav a faite au Portugal il y a deux ans. Votre dévouement associé à vos talents diplomatiques connus et à votre sagesse nous donnent à tous la garantie que la direction des travaux du Conseil en ce mois ne saurait être en de meilleures mains.

22. Je voudrais également rendre hommage à notre président du mois de mai, l'ambassadeur Idé Oumarou du Niger, dont la grande compétence et la compréhension très vive des problèmes soumis au Conseil n'ont pas seulement été admirées de nous tous mais ont été extrêmement utiles au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

23. La politique et la pratique de l'*apartheid* en Afrique du Sud sont l'un des problèmes les plus graves devant lesquels se trouve la conscience de la communauté internationale car elles constituent un affront constant à la dignité de l'homme.

24. En dépit de tous ses efforts, l'Organisation des Nations Unies n'a pu mettre un terme à la situation

injuste dans laquelle vit la majorité de la population du pays, privée comme elle l'est de certains des droits de l'homme les plus élémentaires.

25. Nous aurions souhaité que des déclarations comme celle qu'a faite récemment Pieter Koornhof — lorsqu'il a dit : "nous n'aurons de cesse que la discrimination raciale ait disparu du texte des lois et de la vie de tous les jours en Afrique du Sud" — en vienne bientôt à exprimer la réalité de la situation dans le pays. Le peuple d'Afrique du Sud et la communauté internationale dans son ensemble attendent depuis trop longtemps que des changements aient lieu.

26. Le système d'*apartheid*, loin de parvenir aux résultats qu'avaient prévus ses mentors, n'a réussi qu'à planter le germe de la dissension et de l'incompréhension entre les différents éléments de la population. Les actes de répression dirigés contre ceux qui protestent contre ce système inique n'ont fait qu'augmenter le mécontentement, l'agitation et la prise de conscience politique des groupes opprimés.

27. Le débat auquel nous nous livrons actuellement sur la question de l'Afrique du Sud devrait constituer un rappel très sérieux à ceux qui s'opposent à l'adoption de réformes radicales dans la structure institutionnelle du pays. Le temps commence à manquer, de même que la patience des victimes de ce système inhumain. La répression politique, si elle persiste, ne peut qu'engendrer plus de violence et d'effusions de sang, avec des conséquences impossibles à prédire. Les dirigeants sud-africains devraient méditer sur les leçons du passé, tant dans leur pays qu'à l'étranger. L'amélioration des conditions économiques de la majorité de la population ne peut pas par elle-même modifier la situation et ne le fera pas; elle ne peut pas non plus aboutir à la paix et à l'entente désirée depuis si longtemps entre tous les groupes ethniques d'Afrique du Sud. Cela ne peut se produire que grâce au rétablissement de la dignité de l'homme, à l'égard de laquelle l'*apartheid* constitue un affront direct.

28. Le Conseil de sécurité, par le passé, a adressé des appels au gouvernement de Pretoria pour la remise en liberté des détenus politiques et autres, mais certains de ces appels n'ont pas été entendus. Aujourd'hui, nous renouvelons cet appel au nom de Nelson Mandela, de l'évêque Desmond Tutu et d'autres détenus récemment emprisonnés, qui, nous l'espérons, rejoindront bientôt Victor Matlou dans la liberté.

29. Le Portugal a toujours rejeté l'*apartheid*, système complètement étranger à notre manière de penser et d'être, et notre attachement à le faire disparaître n'a jamais faibli. Dans le cadre actuel, cependant, nous aurions préféré que le Conseil tienne compte de certaines mesures provisoires mais en apparence positives que le Gouvernement sud-africain semble avoir prises. Aujourd'hui, il y a eu un changement radical en Afrique australe, et le Gouvernement portugais estime que ce serait le moment pour la commu-

nauté mondiale et le gouvernement de Pretoria d'explorer les possibilités nouvelles qui pourraient déboucher sur une évolution pacifique de la situation en Afrique du Sud.

30. Mais qu'il n'y ait pas de doute dans l'esprit de ceux qui défendent le maintien du *statu quo* en Afrique du Sud. Ils ne peuvent gagner du temps indéfiniment en recourant à des manœuvres dilatoires. La communauté internationale est en éveil et se rangera résolument du côté des populations opprimées d'Afrique du Sud si le gouvernement de Pretoria ne réagit pas de manière favorable aux appels qui lui sont maintenant adressés.

31. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la NORVÈGE.

32. Au cours des derniers mois, une agitation politique et sociale croissante a une fois de plus attiré l'attention du monde sur l'odieux système d'*apartheid* en Afrique du Sud. La situation dans ce pays est devenue de toute évidence plus explosive. Voilà le message qui nous arrive ces jours-ci d'Afrique du Sud. Le souvenir tragique de Sharpeville et de Soweto nous revient à la mémoire. Les événements récents et un tournant important dans l'histoire de l'Afrique australe — l'indépendance nouvellement acquise du Zimbabwe — font ressortir un fait inéluctable : l'Afrique du Sud ne peut plus se soustraire à un choix décisif quant aux relations raciales futures dans le pays.

33. Il nous est impossible de voir plus de deux options : la ferme intention d'effectuer un changement politique assurant la pleine participation de tous les peuples et de tous les groupes au processus politique ou la persistance d'un conflit qui pourrait en définitive avoir pour résultat ni plus ni moins une guerre raciale.

34. Le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, l'ambassadeur Clark du Nigéria, a dit au Conseil dans son importante déclaration du 4 juin : "On ne peut pas réformer l'*apartheid*. Il faut l'abolir." [2225^e séance, par. 40.] Je souscris totalement à cette appréciation. Il n'y a pas de troisième voie possible pour résoudre les contradictions actuelles de la société sud-africaine. De toute évidence, ceci rend d'autant plus important le choix devant lequel se trouvent les autorités sud-africaines.

35. Le nouveau malaise a déjà eu ses victimes. La révolte actuelle des étudiants, associée aux grèves des travailleurs, n'est pas simplement le symptôme d'un malaise politique et social. Il s'agit d'un sérieux avertissement : un désastre se produira à moins que les blessures de plus en plus profondes infligées à la majorité de la population sud-africaine ne soient guéries.

36. Le Gouvernement norvégien a été choqué d'apprendre le mois dernier l'arrestation de l'évêque

Desmond Tutu et d'une cinquantaine d'autres ecclésiastiques sud-africains blancs et noirs. Nous ne sommes pas moins troublés à l'idée qu'ils pourraient être traduits en justice. Nous engageons les autorités sud-africaines à s'abstenir de prendre de nouvelles mesures judiciaires contre ces représentants des églises sud-africaines.

37. Il est important qu'une politique de réconciliation nationale soit adoptée et appliquée en Afrique du Sud. Cette politique devrait commencer par la remise en liberté des prisonniers politiques. La Norvège, pour sa part, entend donner son appui total à la campagne actuelle qui a commencé à l'intérieur de l'Afrique du Sud en vue d'assurer la remise en liberté de Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques dans le pays. Cet acte serait un premier pas indispensable dans la voie d'un dialogue et de l'ébauche d'une approche nouvelle.

38. En 1963, un groupe international d'experts, établi à la demande du Conseil de sécurité et présidé par Mme Alva Myrdal, avait proposé l'établissement d'une convention nationale pleinement représentative de tout le peuple sud-africain. J'ai noté que la proposition avait été relancée. En cette occasion, je voudrais m'associer, au nom de mon gouvernement, aux appels lancés en faveur de cette convention nationale par l'évêque Tutu, le rédacteur en chef Percy Qoboza et, plus récemment, le 4 juin, par le Président du Comité spécial contre l'*apartheid*, l'ambassadeur Clark. Les tâches de cette convention seraient titanesques. Personne ne les a décrites avec plus d'éloquence que le chef Albert Luthuli dans sa célèbre conférence après s'être vu octroyer le prix Nobel de la paix à Oslo en décembre 1961, conférence au cours de laquelle il demanda que la plénitude des droits politiques, civils, économiques, sociaux et culturels soit donnée à chaque citoyen de l'Afrique du Sud, quelle que soit sa race.

39. Voilà les défis auxquels doivent faire face les autorités sud-africaines de manière urgente, constructive et réaliste. Si elles manquent de le faire, il est difficile d'imaginer comment l'Afrique du Sud pourra éviter une immense tragédie. L'oppression continue engendrera nécessairement une violence accrue. La communauté internationale ne saurait rester silencieuse et passive en présence de cette évolution de la situation.

40. Je reprends maintenant mes fonctions de PRÉSIDENT du Conseil.

41. Je crois savoir que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution qui lui a été présenté. En l'absence d'objections, je mets aux voix le projet de résolution distribué sous la cote S/13995.

Il est procédé au vote à main levée.

A l'unanimité, le projet de résolution est adopté [résolution 473 (1980)].

42. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent parler après le vote.

43. Sir Anthony PARSONS (Royaume-Uni) [*interprétation de l'anglais*] : C'est avec quelque réticence que nous nous sommes prononcés en faveur de la résolution que nous venons d'adopter. Cependant, après un examen attentif, nous étions disposés à appuyer ce texte parce que nous nous rallions à l'idée importante qui s'en dégage clairement, à savoir que les problèmes fondamentaux de l'Afrique du Sud découlent du système d'*apartheid*.

44. Les vues du Gouvernement britannique sur l'*apartheid* sont parfaitement claires. Je tiens à citer un extrait d'une déclaration prononcée devant le Parlement par le Premier Ministre, Mme Margaret Thatcher :

“La politique d'*apartheid*, qui met l'accent sur la séparation des populations plutôt que sur leur rassemblement harmonieux et qui exige des mesures draconiennes pour s'imposer à la population sud-africaine, est entièrement inacceptable.”

45. C'est le système d'*apartheid* qui est à l'origine des dangereux événements survenus ces derniers jours. Nous sommes troublés devant l'arrestation d'un grand nombre de personnes au cours des boycotts scolaires, et ce en vertu d'une loi qui ne prévoit aucune charge contre le prévenu. Nous sommes également troublés devant l'arrestation de 53 membres du clergé, dont deux au moins sont citoyens britanniques, au cours d'une manifestation pacifique le 15 mai; nous sommes troublés par la nature des chefs d'accusation dont ils font l'objet. Mon gouvernement a déjà appelé l'attention des autorités sud-africaines sur l'inquiétude qu'a soulevée dans le public le retrait du passeport de l'évêque Tutu. Il est particulièrement regrettable que l'on ait tiré sur deux jeunes gens le 28 mai. Nous sommes également alarmés face aux attaques contre des raffineries qui se sont produites dans la nuit du 1^{er} juin. Nous comprenons très bien l'émotion que ces événements ont suscitée ainsi que les craintes exprimées au cours de ce débat par de nombreuses délégations en ce qui concerne l'avenir.

46. Il s'ensuit que nous nous rallions à de nombreuses dispositions de la résolution que nous venons d'adopter. Cependant, nous pensons que la résolution dans son ensemble n'est pas la bonne réaction aux dangers qui existent actuellement en Afrique du Sud. La résolution laisse de côté des faits importants. Des changements interviennent rapidement dans la région. Depuis la dernière fois que nous avons examiné la situation en Afrique du Sud, le Zimbabwe a accédé à l'indépendance. Des progrès, si minimes soient-ils, sont intervenus dans les négociations sur la Namibie, envers lesquelles toutes les parties restent engagées. Il y a également en Afrique du Sud des signes de progrès qui sont évidents pour tous. Il y

a à l'heure actuelle un important débat en Afrique du Sud qui prouve que la population blanche reconnaît de plus en plus qu'un changement doit intervenir.

47. Dans la résolution, on ne reconnaît pas le fait que les autorités sud-africaines, au cours des troubles récents, ont fait preuve de plus de modération qu'en d'autres occasions dans le passé. Il n'est pas juste de comparer les événements récents aux émeutes de Soweto en 1976 ou à la fusillade de Sharpeville. De nombreux orateurs dans ce débat ont exagéré les méfaits des autorités sud-africaines durant ces jours troublés. La résolution ne prend pas note de cette évolution positive : on y retrouve la rhétorique qui caractérise les anciennes résolutions. Le Conseil risque de se laisser emprisonner dans son propre passé et de dévaluer son propre langage. Cela dit, je souligne une fois de plus que nous ne saurions tolérer ce qui a été fait. Comment pourrions-nous tolérer que l'on tire sur un écolier ? Mais si le Conseil veut bien se faire comprendre de l'Afrique du Sud, il ne doit pas détruire sa propre crédibilité par l'inexactitude et l'exagération.

48. En fait, nous estimons que nous avons perdu une bonne occasion d'envoyer un message clair et raisonnable au Gouvernement et au peuple sud-africains. Ce message est que l'Afrique australe est en train de changer rapidement et qu'il n'est plus possible de remettre indéfiniment le changement en Afrique du Sud elle-même. Le règlement intervenu au Zimbabwe prouve que le changement pacifique est encore possible. L'incapacité à faire des progrès ostensibles sur la voie de l'élimination de l'*apartheid* signifiera qu'un cycle inéluctable de répression et de violence entraîne l'Afrique du Sud dans un affrontement régional des plus dangereux, avec tous les dangers d'ingérence étrangère que cela comporte; cela isolera l'Afrique du Sud encore davantage et privera l'ensemble de la région d'une coopération économique en puissance et des bienfaits économiques et sociaux considérables qui pourraient en découler.

49. Plusieurs orateurs ont évoqué le cas de M. Mandela et leur inquiétude est reflétée dans la résolution. Nous sommes certains que le Gouvernement sud-africain reconnaît parfaitement que la libération de M. Mandela aurait d'excellentes répercussions sur l'opinion internationale. Cela serait très bien accueilli au Royaume-Uni et ailleurs et symboliserait le désir de réconciliation de l'Afrique du Sud.

50. Avant de terminer, je voudrais faire deux remarques précises à propos de la résolution. En ce qui concerne le septième alinéa du préambule et le paragraphe 4, nous n'acceptons pas que la reconnaissance de la légitimité de la lutte porte sur la lutte armée ou s'étende au recours à la force. Quant au paragraphe 11, nous n'estimons pas qu'il préjuge la question de savoir si l'embargo sur les armes doit être élargi.

51. M. LEPRETTE (France) : La liste est déjà longue, malheureusement, des réunions du Conseil

provoquées par les événements survenus en Afrique australe, qu'il s'agisse de la situation en Afrique du Sud ou des plaintes de ses voisins contre ses incursions armées sur leur territoire.

52. Quand les agences de presse ont annoncé, il y a un peu plus d'un mois, le lancement d'un mouvement de grève par des lycéens de la province du Cap protestant contre la discrimination raciale dans l'enseignement, nul ne s'est mépris sur le sens de cette manifestation. Lorsqu'on a appris, le 28 mai, la mort de deux jeunes manifestants, chacun s'est aussitôt souvenu des événements de Soweto. Les troubles qui affectèrent alors l'Afrique du Sud avaient aussi été déclenchés par des protestations contre le système d'enseignement.

53. L'Afrique du Sud se trouve aujourd'hui prise à nouveau dans un cycle de grèves, de manifestations et de protestations. Le gouvernement annonce qu'il assurera le respect de l'ordre; il multiplie les avertissements. Cependant, le mouvement s'étend à toutes les provinces, gagnant les lycées réservés aux métis, aux Indiens et aux Africains, ainsi qu'aux universités noires : l'une des plus connues parmi elles, Fort Hare, a été fermée. De nombreuses arrestations ont été opérées : journalistes, religieux, étudiants, dirigeants politiques des communautés africaines. La tension a été aggravée, le 1^{er} juin, par les importants dommages causés à des installations industrielles à la suite de sabotage.

54. Il n'est guère besoin d'insister sur la gravité de ces événements. L'escalade de la violence, si elle n'est pas arrêtée, peut conduire aux situations les plus dangereuses. Nous espérons que les mesures d'apaisement nécessaires seront prises à temps.

55. Les arrestations préventives, en particulier, ne régleront pas le problème. La liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux, inséparable de toute démocratie. Nous nous élevons une nouvelle fois contre la méthode consistant à bâillonner, au lieu de les écouter, ceux qui demandent justice.

56. L'un des adversaires les plus connus de l'*apartheid*, M. Nelson Mandela, ancien élève de l'université de Fort Hare, est détenu depuis 16 ans à Robben Island, et sa vie est en danger. Ses avertissements ne peuvent être ignorés quand il s'exclame : "Combien de Sharpevilles y aura-t-il encore ? Combien de Sharpevilles le pays pourra-t-il encore supporter sans que la violence et la terreur passent à l'ordre du jour ?"

57. Je ne rappellerai pas en détail l'opposition fondamentale de la France et de tous les Français à la politique d'*apartheid*. Comme mon prédécesseur le disait ici il y a quatre ans, il est inadmissible, il est incompréhensible qu'un système social mesure les libertés fondamentales de l'individu selon des considérations ethniques. C'est une injustice; c'est aussi une erreur politique capitale. Or qui contesterait que l'*apartheid* est la cause des événements qui motivent notre réunion ? Nous formons le vœu que les mani-

festations des derniers jours ouvrent les yeux de ceux qui en sont responsables.

58. Il est dramatiquement symbolique que des écoliers aient trouvé la mort en réclamant l'égalité de chances dans l'enseignement. L'inégalité criante et le mépris de la dignité humaine engendrent inévitablement la violence. Celle-ci n'épargnera personne; elle ne cessera que le jour où l'on traitera ses causes et non plus seulement ses effets.

59. L'Afrique australe a plus changé au cours des cinq mois écoulés que pendant les cinq dernières années. L'indépendance du Zimbabwe a ranimé les espoirs. La Namibie attend à son tour impatientement de vivre sous le régime de la démocratie. En Afrique du Sud même, des modifications de la Constitution ont été annoncées par le gouvernement; nous n'y sommes pas indifférents. Je rappellerai à ce sujet la nécessité du dialogue. Les réformes envisagées ne seront efficaces que si elles prennent en considération les aspirations légitimes de toutes les communautés. Elles ne réussiront que si elles sont acceptées, non imposées.

60. Je voudrais en venir maintenant à la résolution que nous avons adoptée.

61. Ma délégation regrette que certaines seulement des suggestions faites par des Etats occidentaux membres du Conseil aient été retenues par les auteurs. Nous pensons, en particulier, que les paragraphes 1 et 7 auraient pu être formulés d'une autre manière, sans préjudice pour leur sens. Nous relevons aussi que, dans la version française tout au moins, les termes employés dans le préambule et dans le dispositif pour qualifier l'attitude de l'Afrique du Sud à l'égard des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale ne sont ni concordants ni adéquats. Ma délégation constate, d'autre part, que la rédaction du paragraphe 11, relatif à l'embargo, demeure ambiguë; l'expression "le renforcer et le compléter" doit être comprise comme signifiant qu'il faut appliquer l'embargo de la manière la plus scrupuleuse et éliminer toutes les échappatoires. Nous comprenons que le Comité créé par la résolution 421 (1977) devra rapidement faire au Conseil des propositions pour assurer une mise en œuvre sans faille de la résolution 418 (1977). Toute interprétation différente irait à l'encontre du mandat confié au Comité par la résolution 421 (1977). Je tiens à rappeler que la France, en ce qui la concerne, respecte strictement l'embargo sur les armes et est prête à examiner dans un esprit constructif toute mesure visant à l'amélioration de son application.

62. Ces précisions apportées, ma délégation considère que la résolution qui vient d'être adoptée met nettement en évidence les facteurs de la situation qui prévaut en Afrique du Sud. En particulier, mon pays ne peut que s'associer à la condamnation universelle du système injustifiable d'*apartheid* et demande instamment au Gouvernement sud-africain de mettre un terme à la violence et à la discrimination raciale.

Je voudrais, en fait, lancer un appel à tous les responsables Sud-Africains pour qu'ils ne se laissent pas entraîner dans de tragiques enchaînements aux dénouements trop aisément prévisibles et jettent un regard lucide sur l'avenir.

63. L'Afrique du Sud a été dotée par la nature de ressources qui permettraient à l'ensemble de sa population de bénéficier pleinement des avantages de la civilisation du xx^e siècle et de produire tout ce dont elle a besoin. Puisse ce pays songer davantage aux bienfaits de l'unité; puisse-t-il consacrer toutes ses énergies à son développement social, culturel et économique et devenir un monde où chacun puisse partager dans la paix et dans la dignité, sans distinction de race, de couleur ou d'origine, les fruits d'une prospérité fondée sur le travail de tous.

64. M. KHARLAMOV (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*interprétation du russe*] : Le présent débat sur la situation en Afrique du Sud a démontré à l'évidence que la lutte de libération nationale du peuple de ce pays contre le régime criminel d'*apartheid* jouit de l'appui le plus large de la communauté internationale.

65. La délégation soviétique a appuyé le projet de résolution soumis au Conseil car il contient une condamnation énergique du régime raciste d'Afrique du Sud et demande la mise en œuvre de diverses mesures propres à assurer l'élimination du régime d'*apartheid*, qui est une menace pour la paix et la sécurité internationales.

66. Cependant, force nous est de constater avec regret que la résolution adoptée ne contient pas de mesure réellement énergique dont la mise en œuvre exercerait un effet véritable sur le Gouvernement sud-africain en vue d'éliminer la politique et la pratique honteuse de l'*apartheid* en Afrique australe. Nul n'ignore que cela est dû à la position de membres du Conseil qui, en réalité, cherchent à préserver l'existence du régime de Pretoria en s'inspirant de leurs intérêts égoïstes sur le continent africain.

67. La délégation soviétique voudrait déclarer une fois de plus qu'elle est profondément convaincue de la nécessité d'adopter sans tarder à l'égard du régime raciste de Pretoria les mesures les plus énergiques et les plus efficaces, telles qu'elles sont prévues au Chapitre VII de la Charte.

68. Le PRÉSIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits. Le Conseil a donc achevé l'étape actuelle de l'examen de ce point de l'ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 30.

NOTE

¹ Documents officiels de l'Assemblée générale, vingt-quatrième session, Annexes, point 106 de l'ordre du jour, document A/7754.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم. استعلم عنها من المكتبة التي تتعامل معها أو اكتب إلى : الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو في جنيف.

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店询问或写信到纽约或日内瓦的联合国销售组。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations, Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Наводите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
